

ASSOCIATIONS SIGNATAIRES

- **CERCLE ALGERIANISTE NATIONAL**
- **CERCLE ALGERIANISTE de Drôme Ardèche**
- **CENTRE CULTUREL des RAPATRIÉS Drôme Ardèche**
- **Fédération Inter Régionale A.C.V.G.**
- **A.N.F.A.N.O.M.A.** (Associations Nationale des Français d'Afrique du Nord, d'Outre-Mer et de leurs Amis) - Valence / Montélimar
- **C.A.P.F.A.** (Cercle des Anciennes Provinces Françaises d'Algérie) - Valence
- **L'A.F.N.R.** (Amicale de la Fédération Nationale des Rapatriés) - Valence
- **HARKIS** Valence
- **AMICALE PARACHUTISTE Drôme Ardèche**
- **ANCIENS DES TROUPES DE MARINE Drôme Ardèche**
- **U.N.A.C.I.T.A.** (Union Nationale des Anciens Combattants d'Indochine des T.O.E. et d'Afrique du Nord) - Montélimar / Nyons / Pierrelatte / Aubenas
- **RHIN et DANUBE Drôme Ardèche**
- **APG CATM** (Association départementale des anciens combattants prisonniers de guerre Algérie, Maroc, Tunisie) - Montéligier / Crest
- **A.S.A.F.** (Association de Soutien à l'Armée Française) - Tournon
- **U.N.P. Drôme Ardèche** (Union National des Parachutistes)
- **A.C.U.F** (Association des combattants de l'Union Française) - Avignon
- **Retraités Militaires** - Vaucluse

Pour nous contacter :

Cercle Algérieniste de Drôme Ardèche

12, Escaliers de tennis - 07000 LYAS

Tel. : 04 75 64 81 29

www.cerclealgerianiste2607@aliceadsl.fr

***Rassemblons-nous
pour rendre hommage
aux anciens combattants
d'Afrique du Nord***

1962 - 2007

**Il y a 45 ans
s'achevait
la guerre d'Algérie**



Après avoir combattu durant de longues années, en Algérie, au Maroc et en Tunisie, les anciens combattants d'Afrique du Nord méritent la reconnaissance de la nation.

Nous pouvons associer à cet hommage, les victimes civiles de ces conflits.

45 ans après la fin de la guerre d'Algérie, chaque commune peut faire un geste dans ce sens.

RENDONS-LEUR HOMMAGE
le 5 décembre - journée officielle

Inaugurons une rue, une place, un rond-point en leurs noms !

ESPACE

DES ANCIENS COMBATTANTS
D'ALGERIE, MAROC, TUNISIE

RUE

DES ANCIENS COMBATTANTS
D'AFRIQUE DU NORD

PLACE

DES ANCIENS
COMBATTANTS D'A.F.N.

Associations aussi les victimes civiles

ROND-POINT

DES VICTIMES CIVILES ET
MILITAIRES EN A.F.N.

ESPACE

DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES CIVILES
D'AFRIQUE DU NORD

Pourquoi vous proposer de ne pas inaugurer une plaque du 19 mars 1962 ?

- ✓ Parce que le choix de cette date est unanimement condamnée par la totalité de la communauté des Français d'Algérie, des harkis, et de la quasi-totalité des associations d'anciens combattants,
- ✓ Parce que depuis de trop longues années, cette date est source de divisions entre les associations d'anciens combattants,
- ✓ Pour mettre fin à toutes les polémiques qui perdurent depuis de trop nombreuses années.
- ✓ Pour apaiser et rassembler enfin, l'ensemble des Français pour une commémoration digne et solennelle.



Le cessez-le-feu du 19 mars ne peut pas être comparé aux cessez-le-feu du 11 novembre et du 8 mai.

Pourtant c'est la date officielle de l'application de l'accord de cessez-le-feu, signé le 18 mars 1962 ?

Oui, mais ce cessez-le-feu a-t-il été respecté?

Par l'Armée Française? **OUI !**

Par le F.L.N.? **NON !**

Après cette date :

- **558 soldats français** sont morts ou portés disparus.

- **100 à 150 000 Français** de souche nord-africaine sont assassinés par le F.L.N (maires, conseillers municipaux, fonctionnaires, harkis, anciens combattants qui avaient libéré la France du joug nazi, avec leurs familles.)

- **Des milliers de Français** de souche européenne sont enlevés par l'A.L.N : Plus de **3 000 disparus** selon la Croix Rouge Internationale.

- **1 million de Français** de souche européenne sont contraints à l'exode pour échapper à une mort annoncée (la valise ou le cercueil.)

- Le **26 mars 1962**, massacre de la rue d'Isly à Alger où l'armée ouvre le feu sur une foule de manifestants français pacifiques : **82 morts, plus de 160 blessés graves.**

- Le **5 juillet 1962** à Oran, massacres d'Européens - **2 000 à 3 000 victimes.**

Posons-nous les bonnes questions

✓ Peut-on d'un côté rendre hommage aux Harkis, le 25 septembre journée officielle, et de l'autre inaugurer une rue ou une place du 19 mars 1962, alors que des milliers d'entre eux étaient enlevés et massacrés ainsi que leurs familles, après cette date? (voir témoignages page 11 & 14)

✓ Peut-on inaugurer une rue ou une place du 19 mars 1962, alors que des militaires français, appelés du contingent ou engagés étaient enlevés, torturés et tués après cette date? (voir témoignages pages 9 & 15)

✓ Peut-on inaugurer une rue ou une place du 19 mars 1962, alors que des milliers de français de tous âges, de toutes origines, de toutes confessions, Pieds-Noirs, musulmans, métropolitains, étaient enlevés, torturés et tués après cette date? (voir témoignages pages 7, 8 & 10)

✓ Peut-on inaugurer une rue ou une place du 19 mars 1962, alors qu'après cette date, plus d'un million de Français de souche européennes étaient contraints de fuir leur terre natale pour échapper aux enlèvements, ou à la mort?

✓ Peut-on inaugurer une rue ou une place du 19 mars 1962, alors que cette date est considérée comme une victoire en Algérie et perçue comme la défaite de la France? (voir page 19)

Que peuvent ressentir ces familles dans la volonté de commémorer le 19 mars 1962?

Français d'Algérie enlevés ou disparus après cette date.

Disparu le 9 mai 1962

Témoignage de sa nièce.



Jacques Cerda - 46 ans

..., je vous confirme les éléments concernant la disparition de mon oncle maternel, l'abbé Jacques Cerda, le 9 mai 1962, entre Sidi Moussa, sa paroisse, et l'Arba dans le département d'Alger. Il était alors âgé de 46 ans et se trouvait à bord de son véhicule. Toute la famille résidait à Alger, ses deux soeurs, dont ma mère âgée actuellement de 87 ans, ainsi que mon père et mon oncle ont effectué des recherches en faisant parvenir des lettres auprès des chefs de Wilaya qui ont répondu que cet enlèvement était une erreur et qu'il y avait des éléments incontrôlés dans le F.L.N. Ma famille s'est rendue auprès de l'archevêque Duval qui a conseillé de ne pas ébruiter «l'affaire». Nous sommes restés à Alger jusqu'au 26 septembre 1962, en espérant avoir des nouvelles ou pire que le corps nous soit rendu.

Ci-après un extrait de journal, dont l'article écrit par Vanuxen (général), parle de mon oncle dans le dernier paragraphe «*Ils ont des yeux et ne verront pas*» : «... Rappelons que l'abbé Cerda, curé de la paroisse de Sidi Moussa, un mois avant l'indépendance, a été enlevé de sa cure. Son corps fut retrouvé en août 1962; on sait qu'il avait été traîné de douar en douar et terriblement mutilé, les yeux arrachés, le nez cisailé, les oreilles coupées...».

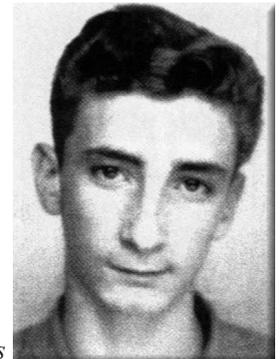
Le corps de mon oncle n'a jamais été rendu à la famille et après des recherches récentes auprès de l'archevêché d'Alger, le dossier «n'existe pas...».

Disparu le 19 mai 1962

Témoignage de sa petite cousine.

Notre petit-cousin Jean-Paul Bou, fils de Maurice et Marcelle née Vidal, est né le 20 mai 1945 à Sidi-Bel-Abbès. Nous avons appris pas ses parents, aujourd'hui décédés, son enlèvement le 19 mai 1962 à Air de France, banlieue d'Alger.

Nous avons également appris que, malgré de très nombreuses recherches, ses parents n'ont jamais pu avoir aucune information sur sa disparition...



Jean-Paul Bou - 17 ans

Recrudescence des enlèvements massifs et aveugles, après le 2 mai 1962.

En usant de rapt, le FLN évite l'emploi des armes et croit pouvoir donner l'illusion que le cessez-le-feu est intact.

du 19 mars 1962 au 31 décembre 1962: 4113 Européens enlevés
(1245 libérés et 2868 disparus)

Enfants enlevés d'Avril à Juillet 1962

(Liste non exhaustive)

Région d'Oran

ALPHONSO Carmenenceinte 6 mois
ALPHONSO11 ans
ALPHONSO7 ans
ALPHONSO5 ans
BOU Jean-Paul17 ans
CHASTEAU Alain16 ans
CHASTEAU Denise9 ans
COUTURIER Henri19 ans
COUTURIER Paul14 ans
CLAUS? ans
FRANCO Jean-Paul5 ans
FRANCO Lucien4 ans
FRANCO Christine2 ans
HERNANDEZ Robert9 mois
MARUCCHI Louiseenceinte 8 mois
MARUCCHI Edmond2 ans
MONER Henri17 ans
RICARD Marie-Claude14 ans
RICARD Alain14 ans
RICARD Edith? ans
MESMACQUER17 ans
X10 ans
TALLENCE Jean-Paul10 ans
TALLENCE Jean-Paul9 ans
TALLENCE Robert5 ans
TORREZ Henri17 ans
TRAMINOT Guy16 ans
VILDEIL Corinne6 mois

Région d'Alger

ALONZO Michel17 ans
ASSOUN Guy16 ans
BOURAIE Michel13 ans
CLAUDET1 ans
COURT Alain17 ans
COURT Armand17 ans
CAL SANTO20 mois
DIAZE12 ans
FALCONE Daniel17 ans
FRANCESCHI Jean-André3 ans
GOLDBERGS Dzimtra17 ans
HESTROFFER Joël4 ans
HOUART Alain11 ans
JUEN Marcel17 ans
JUEN Marie-José14 ans
JUEN Jean-Claude14 ans
JUEN Alain7 ans
JUEN Philippe6 ans
LEFEVRE (2 enfants)? ans
LEIBER Roland-Francis15 ans
MANUGUERA François14 ans
MAZELLA Claude16 ans
MERROUCHE Edgard17 ans
MONTIEL Albert15 ans
OLLEN Christine11 ans
ORCEL Jean-Claude17 ans
OARION Norbert15 ans
ORFILA Bernard14 ans
PIROLLO Bernadette13 ans
ROPERO Georges10 ans
ROPERO Gérard6 ans
SANCHEZ18 mois
TRAFFEN Gaston17 ans
VAQUER (2 enfants)? ans
YVORA Bernard17 ans

102 militaires Français, prisonniers du FLN, disparaissent après le 19 mars 1962. (78 noms connus) (source : Croix Rouge Internationale)

ALVADO Jean-Paul17/07/1962
BAGOU Armand22/06/1962
BARBIER Guy14/04/1962
BARJOU ANdré22/05/1962
BLANCHARD Raymmond11/07/1962
BOURDON01/07/1962
BOURGEOIS Gilbert03/05/1962
BRETAUDEAU Georges26/06/1962
BRETON Oscar19/05/1962
BRILLOUET Jean-Pierre07/07/1962
CASSIS Maurice05/07/1962
CHARBON Michel03/06/1962
CHOMBEAU Michel07/07/1962
CORBIER Guy05/07/1962
COSTA Henry15/06/1962
COUSIN Georges06/05/1962
DELABRUYERE Jacques05/07/1962
DEL'ISOLA Vientent13/06/1962
DESCEHELE Louis06/07/1962
DESCHER Henry08/07/1962
DESIR Yves15/06/1962
DESSOLA Jean-Pierre05/07/1962
DESVERGNE Jean-Pierre30/08/1962
DUBOCAGE Gilbert29/04/1962
DUCRET René04/04/1962
DUPUIS Alfred11/06/1962
DURAND Claude21/06/1962
DUTRUEL Maurice27/06/1962
DUVAL Marcel27/06/1962
FAUQUE Fernand29/06/1962
GAGNIERE Francis03/05/1962
GARDIN Jean-Claude05/07/1962
GAUTHIER Raymond18/07/1962
GINESTA Daniel05/07/1962
GOUIN Pierre08/07/1962
GRANAT Tedeux16/05/1962
GUICHENE Pierre19/09/1962
GUILLEM Alfred05/07/1962
GUILLEMOT Henry06/07/1962
HESTROFFER Marceau24/07/1962
INVEISINI Roger05/07/1962
JACQUET Michel07/07/1962
LANTRES Jean-Pierre24/07/1962
LAPIERRE Jean17/04/1962
LE GALL Henry06/04/1962
LEFEVRE Jacques05/08/1962
LE MERRE François24/04/1962
LEMICHEL Raymond08/06/1962
LETIENT Adolphe07/07/1962
LLOPIS Michel05/07/1962
MARQUES Jean-Claude07/04/1962
MASSART René28/07/1962
MAUPAS Philippe15/04/1962
MOLLAT DU JOURDAIN F.26/06/1962
MOLLEINS Charles09/10/1962
MOREAU Albert02/07/1962
MOURIN Joël26/05/1962
NERY Claude06/07/1962
NOUGE Jacques06/07/1962
PARASCANDELLO André01/07/1962
PASQUIER Gérard07/05/1962
PINI Louis22/06/1962
POIRIER Rémi14/09/1962
PROVOST Jean-Claude19/05/1962
RAMIREZ Joseph25/06/1962
ROLLAND Pierre18/03/1962
SANCHEZ François21/03/1962
SOLER François05/06/1962
SOULE François07/05/1962
SPENGLER15/06/1962
SUIRE Georges25/08/1962
SZERMENT Georges01/06/1962
TIREAU20/08/1962
TORRES Claude03/05/1962
TOUCHARD William06/05/1962
TOULIS Jean22/07/1962
VERNOU Pierre11/07/1962
VISSERON Jean24/08/1962

ORAN Nouvelles «disparitions» d'Européens dont celles de six instituteurs et d'une institutrice.

ORAN, 9 mai (de notre correspondant particulier Jean LAUZE et dépêches A.F.P., U.P.I., A.P.). - Les «disparitions» d'européens sont de plus en plus nombreuses en Oranie. Elles viennent grossir dans d'effarantes proportions les rangs des prisonniers civils du F.L.N. dont on sait malheureusement le sort tragique réservé à la plupart d'entre eux.

C'est ainsi que six instituteurs et une institutrice, tous Européens, qui rejoignaient dans la matinée du 7 mai leur poste à Saint-Cloud, à 33 kilomètres à l'est d'Oran, sur la route de Mostaganem, ont été portés «disparus».

«Disparition» également, près d'Oran, de trois jeunes mécaniciens à l'arsenal de Mers-el-Kébir : Michel Amat, Daniel Sanchez et

Jean-Pierre Gil. A Saïda, c'est de M. Jean Duchet, fils d'un ingénieur du génie maritime, dont on est sans nouvelle.

Enfin, une autre «disparition» a été enregistrée dans l'après-midi. Il s'agit de Mme Claudine Terrier, 30 ans, femme de salle à l'hôpital civil d'Oran, qui a été vue pour la dernière fois le 7 mai, lorsqu'elle quitta son service à 11h20.

ALGER Trois jeunes Européens massacrés par des musulmans hier matin à Maison-Carrée

ALGER, 15 avril (de notre correspondant particulier René PLEIBER, et dépêches A.F.P., A.P., U.P.I.). - Triple et horrible assassinat de jeunes Européens en fin de matinée à Maison-Carrée.

Les trois jeunes gens se trouvaient en automobile, derrière le marché à bestiaux de cette importante banlieue d'Alger, lorsqu'ils furent arrêtés à un barrage de pierres par des musulmans.

Nul n'est à même de dire dans quelles circonstances précises les trois occupants de la voiture furent attaqués.

Lorsque les pompiers arrivèrent sur place, ils ne devaient trouver que trois cadavres mutilés et à demi-calcinés.

Les malheureux, qui étaient

complètement nus, avaient la tête écrasée par des pierres et le ventre ouvert. Leurs papiers ayant disparu, il n'a pas encore été possible de les identifier. La sauvagerie des meurtriers a provoqué une émotion considérable parmi la population européenne. Des renforts ont été envoyés dans ce quartier.

NOMBREUSES DISPARITIONS D'EUROPEENS

Plusieurs disparitions d'Européens ont été signalées ces jours derniers à Alger, comme d'ailleurs dans les autres villes d'Algérie.

La première est celle de M. Pierre Levy, officier de police adjoint, âgé de 47 ans, originaire de Saïgon. Le 29 avril dernier, à 9 heures, il quittait son domicile, cité de la Concorde, à Birmandreï (quartier sud d'Alger) et n'a pas reparu depuis.

Hier après-midi, M. Gérard Levy, 26 ans, assistant à la faculté de la Vallée, également à Birmandreï, au volant de sa 4 CV. Il devait se rendre à la Cité universitaire de Ben Aknoun. Cependant il ne s'est pas présenté à cet établissement et n'a pas regagné son domicile.

Enfin, à Maison Carrée, périphérique est d'Alger, M. Marius Pasqualini, 24 ans, originaire de Bastia, instituteur à l'école de garçon Laverdet, sortait de chez lui, 1 rue Bugeaud, pour se rendre à la poste. Il a été aperçu pour la dernière fois, à 10 heures, rue Arago, en compagnie de deux musulmans. Depuis sa famille est sans nouvelle de lui.

Autres disparitions : celle de M. François Marinelli, 64 ans, chef de chantier à Maison Carrée, M. César Roland, 30 ans, qui allait de St-Eugène à Bab-El-Oued, en voiture, M. Scotto, 26 ans, qui s'était rendu à Hussein-Dey.

A Birmandreï, des musulmans ont enlevés deux Européens, MM. Edgar Tiffou et François Moli, qui circulaient en voiture. La voiture a été retrouvée dans un garage. Sa plaque minéralogique avait été falsifiée.

Ce matin, à huit heures, M. Paul Raymond, agriculteur à Aïn Bessem, a été enlevé ainsi que trois musulmans qui l'accompagnaient.

L'Aurore du Lundi 7 mai 1962

RAPPEL SUR CERTAINS ARTICLES DES ACCORDS D'EVIAN

ART. 2

Les deux parties s'engagent à interdire tout recours aux actes de violence collective et individuelle.

ART. 11

Tous les prisonniers faits au combat détenus par chacune des parties au moment de l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, seront libérés; ils seront remis dans les vingt jours à dater du cessez-le-feu aux autorités désignées à cet effet.

Les deux parties informeront le Comité international de la Croix-Rouge du lieu du stationnement de leurs prisonniers et de toutes les mesures prises en faveur de leur libération.

TEMOIGNAGE - Mohamed ABROUS - Harki

Mohamed Abrous, titulaire de la Médaille militaire et de la Croix du Combattant, est né le 10 mai 1932 au douar Lardjem, près d'Orléansville.

Il est fait prisonnier le 5 juillet 1962, le jour de l'indépendance de l'Algérie.

Le Groupe mobile de sécurité est désarmé à la demande du FLN. Les soldats du groupe sont cantonnés à la caserne de Bidoula, proche de Tizi-Ouzou, dans l'attente de leur affectation. Des membres du FLN font irruption dans la caserne. **L'action est en parfaite contradiction avec les accords d'Evian.**

Vingt-trois soldats sont faits prisonniers et conduits au camp de Makouda, où ils sont jugés par un tribunal militaire algérien. Des vingt-trois soldats, un certain nombre - le témoin ne se rappelle plus le chiffre exact - sont fusillés ou exécutés à la baïonnette. Mohamed Abrous est condamné à mort, mais la sentence est retardée ; il n'en saura jamais la raison. Il est ensuite incarcéré au camp du Maréchal avec trois cents prisonniers, des militaires en majorité, mais également des civils. **La torture est quotidienne.** Les prisonniers sont battus et doivent porter des charges sur leurs épaules jusqu'à l'épuisement.

On transfère le témoin à El-Harach, où il ne reste que quelques jours, puis il se retrouve à Maison-Carrée, au milieu de six cents prisonniers civils et militaires, français ou harkis comme lui. **Il y reste quatre ans....**

Témoignage tiré du livre «Les oubliés de la guerre d'Algérie» de Raphaël DELPARD.

ENSEMBLE le

5 DECEMBRE



**Déposons une gerbe ou un bouquet
et pavoisons* nos communes !**

Parce qu'il est plus important de rendre hommage à des Hommes, plutôt que s'acharner à commémorer une date aussi polémique, refusons à nos rues et à nos places le nom du 19 mars 1962 !

*** Pour les journées officielles, pavoiser les monuments est une obligation.**

Comméorons tous ensemble, sans arrière pensée politique ou partisane, les victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie, des combats du Maroc et de Tunisie, dans la dignité et le recueillement que méritent toutes les victimes de ce drame, et dans le respect de la date, officielle et neutre, du 5 décembre.

TEMOIGNAGE - Harki rescapé d'un camp du sud

«Les harkis sont enterrés vivants dans des trous à hauteur d'homme, on les recouvre ensuite de béton armé sous le soleil saharien; pour calmer leur soif, seule de l'eau salée leur est administrée, ils ont fini bien tristement. D'autres harkis ont été battus comme moi, par des femmes ou des enfants. Le F.L.N. les exhortait ainsi à participer à toutes ces atrocités.»

«Tout harki qui possédait des médailles militaires, se les faisait planter dans la chair avant son exécution.»

Témoignage tiré du livre «Français sans patrie» de Brahim SADOUNI.

TEMOIGNAGE - Arrestation d'un Harki

Un harki est arrêté le 8 août 1962 par un commando FLN de la Wilaya n° 3. L'arrestation se déroule devant une caserne de l'armée française, où deux soldats en faction observent la scène sans intervenir. Conduit dans une maison près de Menerville, le prisonnier est mêlé à une douzaine de prisonniers, **dont sept Français. Ils seront égorgés, mais auparavant ils auront eu les genoux éclatés par balle.** Le témoin (qui a tenu à garder l'anonymat dans ce livre) subit des tortures.

On le contraint à manger un couscous arrosé du sang des Français qui ont été égorgés, et à boire de l'eau de lessive. On lui brise les doigts, il est blessé à une jambe.

Pour obtenir ses aveux, on lui ligote les poignets avec du fil de fer barbelé. Il est également contraint de s'asseoir sur le goulot d'une bouteille. Le traitement lui provoque des fissures anales médicalement constatées après sa libération.

Il est alors reconduit à Menerville, où il reste pendant vingt jours en compagnie de deux Français et de sept Algériens. Les tortures recommencent et les assassinats également.

Les deux Français et les quatre Algériens sont égorgés.

On l'incarcère ensuite à Maison-Carrée, où **pendant un an il ne voit jamais le jour, dort à même le sol et subit quotidiennement des brimades.**

Un ami de sa famille intervient en sa faveur et le fera libérer.

La détention de ce harki aura duré deux ans.

Témoignage tiré du livre «Les oubliés de la guerre d'Algérie» de Raphaël DELPARD.

TEMOIGNAGES - Appelés du contingent

Bernard Bricet sert dans la marine. Un soir de juin 1962, en compagnie de deux camarades, il patrouille avec un lamparo dans la crique de Bouzadjar lorsque survient un chalutier bourré de soldats de l'ALN. **D'emblée, les Algériens font preuve d'une grande violence à l'égard des jeunes Français : coups sur le visage et sur le crâne.**

..., Les prisonniers sont emmenés dans un village nommé Boucoudan, au-dessus de Beni-Saf, qui sert de camp de détention. Si l'hygiène est acceptable, ainsi que la nourriture, en revanche **la terreur règne : Coups de cravache et de fouet s'abattent à n'importe quel moment et pour n'importe quelle raison. Les soldats ne savent jamais, quand la porte de leur cellule s'ouvre, s'il s'agit de l'annonce d'une corvée ou d'une exécution.** Les journées se passent à creuser une énorme tranchée. À quoi pouvait-elle bien servir?

- Un de nos camarades comprenait l'arabe. Il avait surpris une conversation entre gardiens. **C'était notre tombe que nous creusions.**

- Un matin, nos geôliers nous ont fait monter dans des camions. Ils nous ont emmenés à la base d'Arzew, où nous avons été libérés. ...

- *Après votre libération, avez-vous fait des cauchemars ?*

- **Pendant des années. Je regrette de ne pas avoir été suivi par un psychologue.....**

Guido Casa est enlevé le 21 août 1962, au pont d'El-Kantara à Constantine, alors qu'il se trouve en permission libérable.

À la prison où il est conduit, **il subit des interrogatoires. Incapable de répondre aux questions posées, dont il ne comprend pas le sens, il est battu à coups de crosse de fusil et reçoit en plus des coups de pied dans le ventre et dans les côtes.**

Il est libéré le 30 août 1962. Sa détention a duré une dizaine de jours.

Depuis, il est régulièrement soigné pour des troubles psychiques à la clinique de Borgo, en Haute-Corse.

Témoignages tirés du livre «Les oubliés de la guerre d'Algérie» de Raphaël DELPARD.

Pour ces exemples d'appelés du contingent, ou de harkis libérés, mais dans quel état psychologique, combien ne sont jamais rentrés dans leur foyer?

Constat

✓ Cette date a été choisie par le F.L.N. pour célébrer sa prétendue victoire militaire sur l'Armée Française (voir la page 19).

✓ Il n'existe pas en France de commémoration ni de baptêmes de lieux publics pour :

- le 22 juin 1940, date de l'armistice de la guerre 39/40 contre Hitler demandé par le Président du Conseil, le Maréchal Pétain.

- le 21 juillet 1954, date des Accords de Genève mettant fin aux combats d'Indochine entre la France et le Vietminh signés par le Président du Conseil Mendès-France.

✓ Les médailles commémoratives des Opérations de Sécurité et de Maintien de l'Ordre avec agrafe «Algérie» sont attribuées jusqu'au 1^{er} juillet 1964, et la période d'attribution des Cartes de Combattant d'A.F.N. ou Titre de reconnaissance de la Nation est limitée au 2 juillet 1962 et non au 19 mars 1962.

✓ Nous ne devons pas oublier les «Morts pour la France» des combats du Maroc et de Tunisie.

F.L.N. : Front de Libération National.

A.L.N. : Armée de Libération Nationale

La carte du combattant

Instituée par la loi du 19 décembre 1926, la carte du combattant a été accordée aux combattants en Afrique du Nord par la loi 74-1044 du 9 décembre 1974.

Les conditions d'attribution ont fait l'objet de nombreux textes. Des conditions de base permettent l'obtention de la carte du combattant :

- avoir servi au moins 90 jours (consécutifs ou non) en unité combattante ;

- être titulaire d'une citation à titre individuel - avoir reçu une blessure de guerre homologuée par l'autorité militaire ;

- avoir été évacué d'une unité combattante pour une blessure reçue ou une maladie contractée en service.

Mais en raison du caractère spécifique du conflit, la législation a été modifiée à plusieurs reprises. Dans sa forme la plus simplifiée à ce jour, la carte du combattant est attribuée à l'ancien combattant ayant servi en Afrique du Nord à condition d'avoir été présent durant quatre mois ou 120 jours entre :

le 1^{er} janvier 1952 et le 2 juillet 1962 Tunisie

le 1^{er} juin 1953 et le 2 juillet 1962 Maroc

le 31 octobre 1954 et le **2 juillet 1962 Algérie**

(Texte extrait du site Internet de l'Association demandant la commémoration du 19 mars 1962.)

Peut-on commémorer le 19 mars, qui est un «jour de victoire» pour les auteurs FLN de ces crimes?

Photographies et textes tirés de l'ouvrage «Aspects véritables de la rébellion algérienne» édité par le Ministère de l'Algérie en 1957.



Le chasseur FALOURD, du 29ème B.C.P., blessé au cours d'un combat contre un adversaire supérieur en nombre, ce chasseur fut retrouvé mort le lendemain. Les muscles du bras et de l'avant bras droit avaient été enlevés, mettant nu le squelette.

Mr SALMI Ahmed, 60 ans, avait refusé de verser les fonds réclamés par le chef rebelle AMAR MESRAOUI.

Dans la nuit du 10 juin 1957 ce dernier fait encercler la demeure de Mr SALMI et procède au massacre de toute la famille composée de sept personnes : Mr SALMI Ahmed a les yeux énuclées, puis il est étranglé; Mme KAIMA, sa femme, 45 ans, est étranglée et sa tête est écrasée à coups de pilon; leur cinq enfants; TAYEB, 21 ans; BRAHIM, 14 ans; REBAI, 12 ans, MOHAMED, 4 ans; HAMID, 10 mois, sont étranglés.



Le 24 février 1956, une embuscade est montée par les rebelles sur la route de SAKAMODY (Alger). Les véhicules qui se présentent sont arrêtés, leurs occupants doivent en descendre sous la menace. Ils sont alignés sur le bord de la route et abattus à la mitrailleuse. Parmi les victimes, la petite Française SALLES, âgée de 7 ans.



19 mars 1962 : Victoire du F.L.N.

Timbre édité par l'Algérie :
Fête de la Victoire 19-03-62



«Au chef-lieu de wilaya, la délégation officielle a procédé à l'inauguration d'une rue «19 mars 1962» située à proximité de l'université de Jijel.»

EL MOUDJAHID
Le 19 mars 2006

..., Dans ce contexte, M. Abadou* a mis en exergue le rôle des cellules relevant du Front de libération nationale (FLN), implantées à travers tout le territoire français, et la pression internationale croissante et son impact sur l'opinion publique française, soulignant que «cela a contribué, parallèlement à la lutte armée, à **obliger la France à suivre la voie «des négociations avec les représentants de la révolution algérienne, et la reconnaissance de sa défaite le 19 mars 1962»**....

* Said ABADOU : Secrétaire Général de l'Organisation nationale des moudjahidines.

L'ordre du jour de BOUMEDIENNE du 26 mars 1962 affirme que :
«le cessez-le-feu n'est pas la paix... La lutte continue jusqu'à la révolution»

Houari BOUMEDIENNE, chef d'état-major du F.L.N.

Suivez l'exemple de certaines communes!

Plusieurs communes ont eu le courage et le bon sens
d'adopter ce projet.

Saint-Paul-Le-Jeune (Ardèche)



A COLOMBES LA RUE DU 19 MARS 1962 EST DEVENUE LA RUE DES ANCIENS COMBATTANTS

Répondant à une demande déjà ancienne et constante de la quasi totalité des associations de combattants et de réservistes de la ville, le conseil municipal, sur proposition de Monsieur Marcel de PICCIOTTO, maire adjoint chargé des anciens combattants qui en avait entretenu Madame Nicole GOUETA, maire de Colombes et conseiller général des Hauts de Seine, a décidé le 13 mai 2004 de changer la dénomination de la rue du 19 mars 1962 qui est désormais la rue des Anciens Combattants dont le nom rend hommage à tous les combattants de toutes les guerres.

Le décret instituant le 5 décembre comme date officielle pour rendre hommage à ceux qui ont versé leur sang pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie règle la question et la ville décida de ne célébrer désormais que cette date.

Que faire si une plaque du 19 mars est déjà inaugurée dans ma commune?

Suivre l'exemple de la municipalité de Corbeil-Essonnes.



Le Maire
Conseiller Général

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
SD/DL/SB194/7001

Cher Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre en date du 7 mars 1997 par laquelle vous me transmettez une plaquette me précisant les événements qui se sont déroulés après le 19 mars 1962 en Afrique du Nord.

J'ai été sensible à ces documents et je tenais à vous faire savoir, que j'avais décidé de débaptiser la place du 19 mars 1962 à Corbeil-Essonnes, afin de la dénommer "Place des Anciens Combattants d'Afrique du Nord et d'Indochine".

Ainsi, au-delà de la polémique sur cette date qui n'est pas officialisée en tant que cérémonie commémorative, j'ai tenu à rendre hommage à toutes celles et tous ceux, civils et militaires qui sont tombés au cours de ces événements tragiques, qu'ils soient victimes avant le 19 mars ou après le 19 mars.

Il me semble que cette proposition au lieu d'être critiquée, devrait au contraire faire l'unanimité du monde des Anciens Combattants puisque ce qui est important, c'est l'attachement et la volonté que l'on a de rendre hommage et de se souvenir.

Je vous prie de croire, Cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Serge DASSAULT

Quelle est la position de nos trois derniers Présidents de la République ?

«L'anniversaire des accords du 19 mars 1962 mettant fin à la guerre d'Algérie, n'a pas à faire l'objet d'une célébration.»

*Valéry GISCARD d'ESTAING,
Président de la République
Française, le 19 mars 1980.*

*François MITTERRAND,
Président de la
République Française, le
24 septembre 1981.*

«S'il s'agit de marquer le recueillement national et d'honorer les victimes de la guerre d'Algérie, je dis que cela ne peut pas être le 19 mars parce qu'il y aura confusion dans la mémoire du peuple.»

Il est institué une journée nationale d'hommage aux «morts pour la France» pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie.

Cette journée est fixée au 5 décembre.

*Article 1 du décret
n°2003-925 du
26 septembre 2003
publié au J.O. n° 225 du
28 septembre 2003 page
16584 texte n°6
NOR: DEFM0302085D*

La Nation associe les rapatriés d'Afrique du Nord, les personnes disparues et les populations civiles victimes de massacres ou d'exactions commis durant la guerre d'Algérie et après le 19 mars 1962 en violation des accords d'Evian, ainsi que les victimes civiles des combats de Tunisie et du Maroc, à l'hommage rendu le 5 décembre aux combattants morts pour la France en Afrique du Nord.

Article 2 de la Loi n° 2005-158 du 23 février 2005.



*Le Mémorial National de la guerre d'Algérie (1952-1962)
et des combats du Maroc et de la Tunisie.
Quai Branly - Paris 7ème arrondissement.*

...le Mémorial National, érigé quai Branly à Paris, en mémoire des morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats de Tunisie et du Maroc, a été inauguré le 5 décembre 2002 par le Président de la République, Jacques Chirac, en présence du Premier Ministre, du Ministre de la Défense Nationale et du Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants.

Cette inauguration a donné lieu à une cérémonie solennelle en présence de toutes les fédérations et associations d'anciens combattants en Afrique du Nord, réunis dans un consensus national qui n'a jamais été constaté jusqu'à cette date....

Extrait du texte de la proposition de Loi n°1028 déposée lors de l'Assemblée nationale du 16 juillet 2003.